

## **Programme de formation « PERMIS C Poids Lourd »**

### **Objectifs de la formation**

- Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, professionnelles et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie C
- Être capable de conduire un véhicule isolé de transport de marchandises de plus de 3 T 500 de Poids Total Autorisé en Charge (P.T.A.C.). Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque ne dépassant pas 750 kg P.T.A.C.

**Public visé :** Professionnels, salariés, demandeurs d'emploi, toute personne souhaitant maîtriser la conduite d'un véhicule de type poids lourd

### **Prérequis**

- Avoir 21 ans
- Être titulaire du permis B en cours de validité
- Être reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé pour les permis de conduire
- Savoir lire et écrire en langue française

NB : Il faut passer l'Epreuve Théorique Générale (code de la route) si le dernier permis obtenu date de plus de cinq ans.

**Durée :** 112 heures

**Tarifs :** 1800€ net

**Modalités pédagogiques :** présentiel

### **Méthodes et moyens pédagogiques**

- Pédagogie active et immersive
- Alternance d'énoncés théorique et pratique
- Salle de cours équipée
- Véhicules porteurs et piste adaptée à l'enseignement de la conduite de poids lourd
- Supports pédagogiques variés
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage

### **Modalités d'évaluation :**

- Évaluation en amont de la formation afin de valider le projet des candidats et en vérifier la faisabilité
- Évaluations formatives tout au long de la formation afin de mesurer et apprécier l'atteinte des objectifs pédagogiques par les candidats
- Examen blanc afin de préparer les candidats au passage des épreuves hors circulation et en circulation du Permis C Poids lourd

**Sanction de la formation :** PERMIS C POIDS LOURD

### **Modalités et délai d'accès**

- Avoir 21 ans révolus avant le 1er jour de formation
- Présenter le CERFA médical attestant de son aptitude dûment rempli par un médecin agréé

**Présenter les pièces administratives suivantes au moment de l'inscription :**

- Pièces d'identité (Carte nationale d'identité ou passeport valide).
- Permis de conduire.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois, facture d'eau, d'électricité, de gaz, ou de téléphone fixe ou mobile. Avis d'imposition ou quittance de loyer non manuscrite.
- Un justificatif de domicile de l'hébergeur du candidat si le candidat habite chez un proche, parent ou ami (un seul justificatif de domicile est nécessaire) :
- Attestation sur l'honneur de la personne qui l'héberge, datée et signée par les deux
- Copie de la pièce d'identité de la personne qui l'héberge
- Justificatif de domicile de l'hébergeur
- Code e-photo. Seuls les photographes professionnels et les cabines de type Photomaton agréés peuvent fournir une photographie et une signature sous format numérisé compatible avec le téléservice de demande de permis de conduire. Ils sont identifiables par une vignette bleue indiquant « Agréé services en ligne ANTS ».
- Preuve de l'obtention du code de la route si permis + 5 ans
- Une fois les démarches administratives validées, la formation pourra commencer dans les 30 jours suivant sa finalisation

### **Accessibilité aux personnes en situation de handicap**

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter notre référent handicap afin d'être orientées au mieux

### **Déroulé et contenu de la formation**

#### **COMPÉTENCE 1 : MAITRISER LE MANIEMENT DU VÉHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL**

- La mécanique et le fonctionnement du véhicule
- Les organes de commande
- Les vérifications lors de la mise en route
- La conduite du véhicule
- L'observation et la prise d'information lors de la conduite du véhicule

#### **COMPÉTENCE 2 : EFFECTUER LES VÉRIFICATIONS COURANTES DE SÉCURITÉ DU VÉHICULE ET EFFECTUER LES EXERCICES DE MANIABILITÉ**

- Les réglementations spécifiques au transport de marchandises
- Les vérifications de l'état du véhicule
- Les manœuvres avec le véhicule

#### **COMPÉTENCE 3 : APPRÉHENDER LA ROUTE EN FONCTION DU GABARIT DU VÉHICULE DANS DES CONDITIONS NORMALES DE CIRCULATION**

- La signalisation spécifique au transport de marchandises
- Les règles de placement et de circulation
- La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit
- Le franchissement d'intersections

#### **COMPÉTENCE 4 : CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS**

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt
- L'adaptation de la vitesse
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées

## **COMPÉTENCE 5 : PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ÉCONOMIQUE**

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite
- Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule poids lourd de transport de marchandises
- Le comportement en cas de panne ou d'accident
- Les aides à la conduite
- Les impacts écologiques liés à la conduite

### **Modalités, conditions d'évaluation et d'obtention du Permis C**

#### **Épreuve hors circulation (HC)**

**L'objectif de l'épreuve HC est de vérifier les connaissances notamment en matière de réglementation des transports et de sécurité liée au chargement et de mécanique**

- Elle comprend plusieurs exercices : interrogation écrite (10 questions par tirage au sort sur 200 questions) et orale (1 fiche orale sur 12 fiches), tests sur les vérifications courantes de sécurité, exercices de maniabilité (1 piste tirée au sort sur 4 choix de pistes).
- Pour être admis, le candidat doit obtenir plus de 16 points, ne pas avoir de note éliminatoire et avoir un résultat favorable à l'exercice de maniabilité.
- Il conservera le bénéfice de l'épreuve HC pour 3 épreuves en circulation (CIR) pendant 1 an maximum à partir de la réussite à l'épreuve HC à condition de valider l'épreuve théorique.
- Le candidat sera immédiatement informé de sa réussite ou de son échec par l'inspecteur.

#### **Épreuve en circulation**

**L'épreuve se déroule sur des itinéraires variés. Les compétences suivantes sont évaluées :**

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord
- L'autonomie et la conscience du risque
- Connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information
- Adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir des espaces de sécurité

#### **Conditions d'obtention du Permis C**

- Suivre une formation au permis poids lourds dans centre de formation agréé
- Passer l'examen Hors Circulation (Plateau), et l'examen En circulation.
- Obtenir plus de 24 points, ne pas avoir de note éliminatoire et avoir un résultat favorable à l'exercice de maniabilité à l'Épreuve hors circulation (HC).
- Obtenir au moins 17 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire à l'Épreuve en circulation.